

HISTOIRE DES CAUSES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

À

F 23
65

HISTOIRE DES CAUSES

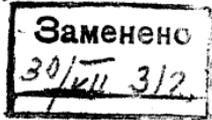
VI
160.

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

M. A. Granier de Cassagnac.



TOME DEUXIÈME.



18 ————— *XI* ————— *87*
25.

BRUXELLES,
AUGUSTE PAGNY, ÉDITEUR,
65, RUE DU MARAIS (MEY-BOOM).

1850

À

HISTOIRE

DES CAUSES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.



CHAPITRE PREMIER.

TOUTE LA FRANCE SE LIGUE AVEC LES PARLEMENTS POUR
REPOUSSER LES RÉFORMES.—CHUTE DE M. DE BRIENNE.

C'est ici que commence la seconde phase de la résistance des parlements contre les réformes de Louis XVI, et qu'éclate, dans tout son jour, l'imprévoyance de ses ministres, lesquels, par des mesures excellentes au fond, mais intempestives et prématurées, vont faire sortir une nouvelle et immense difficulté des moyens même destinés à surmonter la première. Depuis un an, les parlements repoussaient la réforme des finances; ils vont repousser maintenant la réforme des Cours de justice; et il n'est pas difficile de prévoir que le gouvernement, qui n'avait pas réussi à vaincre un seul de ces obstacles, ne réussira pas à les vaincre tous les deux.

La Grand Chambre du parlement, retenue à Versailles, se réunit dans une auberge et y écrit au roi la lettre suivante: « Sire, vos fidèles magistrats, consternés des innovations destructives de la monarchie dont on essaierait en vain de les rendre participants, supplient Votre Majesté de leur permettre de lui déclarer l'impossibilité absolue où ils sont d'accepter aucune des fonctions qui leur sont attribuées par les édits dont ils viennent d'entendre la lecture. C'est le zèle le plus pur qui dicte à vos magistrats la déclaration qu'ils viennent déposer au pied du trône. »

Il est à peu près certain que la véritable cause du refus de la Grand Chambre n'était pas ce *zèle si pur* dont elle parlait au roi. La majorité de ses membres, frappée de l'ensemble des mesures exposées

dans les édits, penchait fortement vers la soumission ; mais le serment que d'Epréménil avait surpris au parlement, lorsque les réformes n'étaient qu'imparfaitement connues, l'adresse des dissidents à faire valoir cet engagement sacré, et l'esprit d'opposition qui avait gagné la pairie, se réunirent pour déterminer la résistance.

Les enquêtes et les requêtes, ces énergièmes du palais, qui se trouvaient atteintes par les réformes, ne pouvaient pas manquer, comme on pense bien, de faire éclater aussi leurs protestations et leurs plaintes. Elles se présentèrent d'abord au lieu ordinaire de leurs assemblées ; mais le régiment des gardes françaises en interdisait l'entrée, en vertu de l'édit qui constituait le parlement en vacances. Les jeunes conseillers se réunirent chez les doyens de leurs chambres, et ils écrivirent individuellement à M. de Lamoignon pour protester contre les réformes exposées au lit de justice ¹.

La résistance qui avait éclaté parmi les magistrats de Paris devait, comme de coutume, ne pas tarder à éclater en province. Nous avons déjà dit que des ordres avaient été donnés aux commandants militaires pour que, le même jour, les édits fussent enregistrés par tous les parlements du royaume. La nouvelle des premières luttes du parlement de Paris contre les dernières réformes, ainsi que de l'arrestation de d'Epréménil et de Goislard de Monsabert s'était promptement et universellement répandue. Les Cours de province étaient donc sur leurs gardes, et presque toutes protestèrent avant la séance d'enregistrement.

A Grenoble, le premier président et le procureur général assistèrent seuls à la transcription des édits ; à Rouen, les magistrats, au nombre de quatre-vingt-six, s'engagèrent, par arrêté, à refuser toute place dans la nouvelle organisation de la justice ; à Rennes, le procureur général, syndic des Etats, en compagnie d'un corps considérable de noblesse, avait déjà, depuis quelques jours, déposé au parlement une protestation contre tous les changements qui pourraient être faits aux capitulations de la province ; et ce n'est qu'après avoir fait avancer des troupes que le comte de Thiers osa demander l'enregistrement. A Pau, le syndic des Etats avait voulu faire une protestation semblable à celle des nobles de Bretagne ; l'entrée de la salle lui ayant été refusée, l'évêque de Lescar, président des Etats, et qui siégeait au parlement, comme conseiller d'honneur, suppléa le syndic, et rendit ainsi la démarche encore plus redoutable. A Dijon, à Besançon, la noblesse avait fait une résistance publique, et tout présageait un mouvement qui allait gagner le royaume ².

Cependant, il arrivait au gouvernement, pour les réformes de M. de Lamoignon, ce qui lui était arrivé pour les réformes de M. de Calonne ; après les avoir inconsidérément proposées, il les soutenait avec maladresse et les abandonnait avec honte.

Le lendemain du lit de justice, Louis XVI avait tenu la première

¹ Sallier, *Annales Franç.*

² Wéber, *Mém.*

séance de sa Cour plénière. Chose singulière, en un temps où la royauté avait dans la main presque tous les pouvoirs, elle intervenait dans la pratique des affaires infiniment moins qu'aux époques où les institutions représentatives eurent notablement réduit la sphère d'action de la monarchie. On ne peut pas mettre en doute que cette indifférence de Louis XVI, dans les questions les plus importantes et les plus difficiles, n'ait été la cause la plus puissante de ses malheurs et de ceux du pays. C'est surtout au milieu des Révolutions qu'il ne faut pas de rois fainéants. Quantité de difficultés auraient été aplanies par l'intervention personnelle de Louis XVI, tandis que ses ministres ne faisaient que les agrir et les compliquer.

Ainsi, lorsque les membres de la Cour plénière venaient de protester contre elle, Louis XVI se borna à quelques paroles, par lesquelles il ouvrit leur séance; et puis il se retira, comme s'il n'avait pas même soupçonné la ruine anticipée de son institution de la veille. Pas une parole publique, pas une instance privée auprès de cette vieille magistrature pleine de respect, même dans sa révolte, pour ce trône de St-Louis, qu'elle avait aidé à élever et à consolider; pas un appel parti du cœur, pas un de ces mots à la Henri IV pour ces nobles pairs du royaume, qui se seraient honorés de mourir pour le roi. Louis XVI avait l'air de désavouer l'œuvre politique de ses ministres, et l'on eût dit, par sa froideur, que le sort de la couronne était bien moins son affaire propre que celle de son conseil.

Donc, après une première séance qui eût dû être capitale, et à laquelle Louis XVI ne donna pas un quart d'heure d'attention, la Cour plénière renouvela ses protestations et ses refus; et M. de Brienne, voyant qu'il était moins son maître que son jouet, la renvoya à Paris, d'où elle ne fut jamais plus rappelée. Le ministère semblait attendre l'effet produit par ses mesures sur l'esprit des provinces avant d'agir. Cet effet fut déplorable, et partout le même; partout, les parlementaires résistèrent désespérément à l'esprit libéral et réformateur des édits; et toujours ils eurent l'art d'appeler les nobles à leur secours et de placer les privilèges de la robe sous la sauvegarde des privilèges de l'épée.

Le Châtelet de Paris, qui était conservé et agrandi dans la nouvelle organisation à titre de présidial, fut un instant l'espoir du garde des sceaux; mais saisi de la vérification des édits, le 16 mai, il y résista comme les cours, et il ne procéda à l'enregistrement qu'en présence d'un conseiller d'Etat, porteur d'ordres royaux, et au milieu des protestations du tribunal et des huées de la basse cléricature.

Dominés par l'influence naturelle de leurs cours respectives, la plupart des bailliages du royaume protestèrent contre les réformes. Trois seulement les acceptèrent; le bailliage de Bourg, celui de Sens, et la sénéchaussée de Draguignan; encore furent-ils évidemment déterminés par cette considération que ces trois sièges se trouvaient érigés en grands bailliages par les nouveaux édits¹.

¹ Cette révolution des parlements ayant perdu aujourd'hui une grande